

Communiqué de presse

L'Agefiph prolonge d'un an son plan alternance

Assises de l'Apprentissage, J-1 mois 9^e Abilympics – Bordeaux – 25 mars 2016

Le Vendredi 25 mars, à Bordeaux, dans le cadre des 9^e Abilympics, dont elle est partenaire majeur, l'Agefiph organise ses Assises de l'Apprentissage. L'occasion d'annoncer la prolongation d'un an de son plan alternance lancé en juin 2013.

Malgré une conjoncture de l'emploi difficile, l'alternance demeure, pour les personnes handicapées, une voie d'accès à la formation et à la qualification dynamique, attractive et présente sur l'ensemble du territoire.

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'Agefiph enregistre de très bons résultats sur le nombre de personnes handicapées en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation. En 2015, le nombre d'alternants handicapés a atteint son plus haut niveau.

LES RESULTATS 2015 : UNE HAUSSE DE 55 % PAR RAPPORT A 2012

Le plan de développement de l'alternance a permis en 2015 d'augmenter de 55% le nombre de personnes handicapées en contrat d'apprentissage et de professionnalisation par rapport à 2012.

Les actions menées par l'Agefiph depuis 2013 en faveur de l'alternance portent leurs fruits.

En 2015, 6 183 personnes handicapées ont signé un contrat en alternance avec l'aide de l'Agefiph, soit une hausse de 55 % par rapport à 2012 (3 463 contrats de professionnalisation et 2 720 contrats d'apprentissage).

Les études montrent par ailleurs que l'alternance débouche plus souvent sur un emploi que les autres dispositifs de formation. En témoignent, les résultats obtenus sur la période 2013/2015 qui confirment tout l'intérêt de ces dispositifs (*cf. indicateurs qualitatifs ci-dessous*).

Confortée par les résultats obtenus, l'Agefiph a décidé de poursuivre en 2016 sa politique de soutien à l'alternance en prolongeant d'une année son plan Alternance.

LA PROLONGATION DU PLAN ALTERNANCE POUR L'ANNEE 2016

Le plan de développement de l'alternance a pour objectifs de développer la qualification des personnes handicapées, de favoriser leurs parcours vers l'emploi, et de créer un réflexe durable en faveur de l'alternance.

Le plan de développement de l'alternance est reconduit, pour l'année 2016, dans ses trois dimensions :

- des aides à l'alternance incitatives dans le contexte économique actuel, et ce, a fortiori dans la mesure où elles sont cumulables avec les aides de droit commun ;

- la poursuite et l'optimisation des partenariats et actions existants en région avec la prolongation des dispositifs qui participent au développement de l'alternance tant sur la préparation des publics, que sur l'accompagnement pendant le contrat ou sur la consolidation des parcours après le contrat. Les démarches déployées par les délégations régionales Agefiph, notamment au travers des plans d'actions Apprentissage et Professionnalisation, seront prolongées au regard du contexte et des potentiels de développement propre à chaque région. Il en sera de même au niveau national par la mobilisation des secteurs d'activité, branches professionnelles et grandes entreprises.
- des actions de communication en soutien des objectifs du plan et en lien avec des opportunités offrant des perspectives réelles d'emploi.

Pour l'année 2016, un objectif de 6 100 contrats en alternance est prévu.

DES ASSISES DE L'APPRENTISSAGE POUR PROMOUVOIR CE MODE DE QUALIFICATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

A l'occasion des 9^{ème} internationaux des Abilympics – manifestation placée sous le haut patronage du Président de la République – **l'Agefiph organise le Vendredi 25 mars à 14h ses Assises de l'Apprentissage pour les personnes handicapées.**

Priorité réitérée du chef de l'Etat, l'apprentissage constitue, en effet, pour les personnes handicapées une voie privilégiée vers l'emploi en répondant à un double besoin : l'accès à la qualification et à une expérience professionnelle.

Ces Assises qui réuniront tout à la fois institutionnels, opérateurs et experts, mobilisés ensemble pour développer les politiques d'apprentissage, ont vocation à :

- dresser un bilan quantitatif et qualitatif en valorisant les actions engagées ;
- mettre en lumière et en perspective les spécificités des parcours d'apprentissage des personnes handicapées ;
- identifier les voies pour amplifier les actions déjà conduites et ainsi, « ouvrir » davantage l'emploi aux personnes handicapées.

Les résultats sont encourageants en termes de qualification et de pérennisation dans l'emploi :

- **75% des personnes handicapées obtiennent la qualification ou le diplôme visé,**
- **53% des alternants en contrats de professionnalisation débouchent sur un emploi trois mois après la fin du contrat (43% ont un niveau infra bac)**
- **60% des apprentis handicapés trouvent un emploi trois mois après la fin du contrat (niveau V en majorité)**

A propos de l'Agefiph

L'Agefiph, Association de Gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, instituée par la loi du 10 juillet 1987 élabore et finance un panel d'aides et de services en direction des personnes handicapées, des employeurs et des professionnels de l'insertion. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnu. En 2014, l'Agefiph a engagé 239 667 interventions en faveur des personnes handicapées et 121 084 interventions en direction des entreprises.

Contact : Ghislaine Cristofolletti/g-cristofolletti@agefiph.asso.fr/01.46.11.00.69